



Le Témis...
pour changer d'air!

Municipalité Régionale de Comté de
Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes
bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : (819) 629-2829 poste 38

Télécopieur : (819) 629-3472

Courriel: mrc@mrctemiscamingue.qc.ca



Municipalité Régionale de
Comté de Témiscamingue

Guide du récupérateur



CONTEXTE

Le Québec s'est doté d'une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* qui propose une gestion plus respectueuse de l'environnement, entre autres, par l'utilisation optimale des matières résiduelles à titre de ressources.

Des objectifs de récupération ont donc été fixés pour chaque secteur. Pour les municipalités, il s'agit d'atteindre un objectif de 60 % de récupération du verre, du métal, du plastique, du papier et du carton.



La récupération doit donc faire partie intégrante du mode de vie des citoyens du Témiscamingue et ce GUIDE a été conçu afin de vous faciliter la tâche et vous aider à bien récupérer à la maison.

Ce GUIDE présente également certains conseils pratiques qui reposent sur des principes de base, c'est-à-dire le principe des « 3RV-E »: *Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination* qui doivent être privilégiés dans cet ordre lors des choix de gestion des matières résiduelles.

Ce sont de bonnes habitudes à prendre *pour mieux protéger l'environnement !*

PRINCIPE DES « 3RV-E »

Réduction à la source :

- ⇒ Choisir des produits à emballage minimal
- ⇒ Acheter des produits durables et non des biens jetables après un seul usage
- ⇒ Acheter des produits recyclables ou dont l'emballage est recyclable
- ⇒ Acheter des produits en vrac
- ⇒ Remplacer les petits formats et les portions individuelles par un format familial
- ⇒ Se procurer des produits offerts sous forme concentrée
- ⇒ N'acheter que ce qui est nécessaire

Réemploi :

- ⇒ Réemployer à d'autres fins plusieurs types d'emballages (contenants en plastique, bocaux en verre, boîtes de métal, sacs de plastique, sacs en papier et en tissu, etc.)
- ⇒ Réutiliser le papier pour en faire des blocs-notes
- ⇒ Choisir des bouteilles de boisson gazeuse et de bière réutilisables
- ⇒ Faire réparer les produits usagés (meubles, électroménagers, etc.)

Recyclage :

- ⇒ Participer activement au programme municipal de collecte des matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique)

Valorisation :

- ⇒ Laisser les résidus de pelouse sur place (valorisation sur place)
- ⇒ Faire du compostage domestique avec les résidus de cuisine et de jardinage, les feuilles mortes, etc.

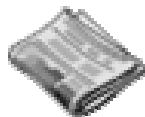
Élimination :

- ⇒ Jeter seulement les matières résiduelles qui n'ont aucun potentiel de mise en valeur; qui ne peuvent pas être ni réutilisées, ni recyclées, ni compostées

PAPIER ET CARTON

Matières récupérables :

- ⇒ Papier blanc et de couleur, papier à lettre et de bureau, papier kraft, papier à dessin, papier de soie, papier déchiqueté
- ⇒ Journaux et circulaires
- ⇒ Catalogues, revues et magazines
- ⇒ Annuaires téléphoniques
- ⇒ Livres, cahiers, enveloppes, carnets, bloc-notes, factures, lettres et chemises de classement
- ⇒ Sacs bruns d'épicerie
- ⇒ Cartons ondulés et cartons plats
- ⇒ Cartons de lait et de jus (cartons cirés)
- ⇒ Boîtes de carton
- ⇒ Boîtes d'œufs
- ⇒ Tubes et rouleaux de carton



Préparation :

- ⇒ Retirer les circulaires des sacs en plastique (exemple : Publi-Sac)
- ⇒ Retirer le polystyrène (styrofoam) des boîtes
- ⇒ Défaire les boîtes de carton
- ⇒ Rincer les cartons de lait et de jus

Matières à exclure :

- ⇒ Papier ou carton souillé (par aliments, peinture, graisse, etc.)
- ⇒ Papier hygiénique (essuie-tout, mouchoirs, serviettes hygiéniques)
- ⇒ Papier composé (enveloppes matelassées)
- ⇒ Autocollants
- ⇒ Photographies
- ⇒ Papier carbone
- ⇒ Papier ciré
- ⇒ Couches de bébé
- ⇒ Papier peint



VERRE

Matières récupérables :

- ⇒ Bouteilles de vin et de boisson gazeuse et alcoolisée (verre clair ou coloré)
- ⇒ Contenants et pots tout usage (verre clair ou coloré)

Préparation :

- ⇒ Rincer les contenants de manière à les décontaminer et à éviter la propagation des odeurs et des vermines (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes)
- ⇒ Enlever les bouchons et les couvercles (ceux-ci peuvent aussi être recyclés en les déposant en vrac dans le bac)

Matières à exclure :

- ⇒ Ampoules électriques
- ⇒ Tubes fluorescents (néon)
- ⇒ Vaisselle et porcelaine
- ⇒ Cristal et pyrex
- ⇒ Céramique et terre cuite
- ⇒ Verre plat (miroirs, vitres, pare-brise)
- ⇒ Fibre de verre
- ⇒ Verres à boire (peut contenir du plomb)
- ⇒ Phares d'automobile
- ⇒ Flacons de parfum et de produits de beauté



Autres matières à exclure :

- ⇒ Bois
- ⇒ Linge et textiles
- ⇒ Meubles
- ⇒ Nourriture
- ⇒ Produits médicaux (seringues, etc.)
- ⇒ Accessoires (souliers, sacs à mains, ceintures)
- ⇒ Matériaux de construction et de rénovation (tuiles de plafond, papiers de recouvrement, etc.)
- ⇒ Tapis
- ⇒ Animaux morts et excréments d'animaux
- ⇒ Herbe et feuilles mortes



PLASTIQUE

Matières récupérables :

- ⇒ Bouteilles de plastique clair et de couleur (eau de javel, shampoing, produits alimentaires, produits d'entretien ménager, boissons gazeuses, eau de source, etc.)
- ⇒ Contenants de plastique clair et de couleur (contenants de margarine, yogourt, etc.)
- ⇒ Couvercles et bouchons de plastique
- ⇒ Sacs de plastique (sacs d'épicerie ou de magasinage, sacs de poubelles, sacs à pain, sacs à sandwiches, etc.)
- ⇒ Tous les plastiques rigides codés 1 à 7 ou avec le sigle de récupération



Préparation :

- ⇒ Rincer les contenants de manière à les décontaminer et à éviter la propagation des odeurs et des vermines (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes)
- ⇒ Enlever les bouchons et les couvercles (ceux-ci peuvent aussi être recyclés en les déposant en vrac dans le bac)
- ⇒ Mettre les sacs dans un autre sac, fermé d'un nœud

Matières à exclure :

- ⇒ Boyaux d'arrosage
- ⇒ Jouets
- ⇒ Tubes et pompes de dentifrice
- ⇒ Pellicules plastiques - cellophanes (emballages d'aliments, genre « Saran Wrap »)
- ⇒ Plastiques commerciaux et industriels
- ⇒ Bâches (toiles de piscine, abris d'auto, etc.)
- ⇒ Produits de polystyrène expansé (styrofoam)
- ⇒ Produits de caoutchouc
- ⇒ Élastiques et ruban adhésif
- ⇒ Cassettes audio et vidéo
- ⇒ Stores
- ⇒ Corde de tout genre



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les contenants 2 litres de boisson gazeuse peuvent être utilisés pour la fabrication de sacs à dos, de casquettes, de casques de vélo, de t-shirts et de tentes !

MÉTAL

Matières récupérables :

- ⇒ Contenants d'aluminium (assiettes, moules, plats, etc.)
- ⇒ Couvercles et bouchons de métal
- ⇒ Boîtes de conserve
- ⇒ Canettes d'aluminium
- ⇒ Papier d'aluminium



Préparation :

- ⇒ Rincer les contenants de manière à les décontaminer et à éviter la propagation des odeurs et des vermines (il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes)
- ⇒ Enlever les bouchons et les couvercles (ceux-ci peuvent aussi être recyclés en les déposant en vrac dans le bac)

Matières à exclure :

- ⇒ Ferraille, clous, vis, jouets, radios, fils, tuyaux, robinets et autres produits de même nature
- ⇒ Contenants aérosol et autres produits sous pression (fixatifs à cheveux)
- ⇒ Contenants de produits domestiques dangereux (qui contenaient de l'huile, de la peinture, des solvants, du propane, de l'essence, etc.)
- ⇒ Appareils ménagers ou électroménagers
- ⇒ Ustensiles de cuisine et chaudrons
- ⇒ Pièces d'automobile et de bicyclette



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au Québec, chaque année, 312 millions de contenants consignés ne sont ni rapportés chez le détaillant ni mis au recyclage. Mis bout à bout, ces contenants font plus de trois (3) fois le tour de la terre !